Auto-évaluation d’une séquence (et des séances) de co-intervention

LA SEQUENCE, LES SEANCES :

**Les deux professeurs enseignent dans un même lieu devant une même classe**

* Le(s) lieu(x) choisi(s) sont adaptés à l’effectif
* Le(s) lieu(x) choisi(s) permettent de varier les activités
* La configuration du (des) lieu(x) autorise des modalités de travail différentes

**Les créneaux horaires permettent la mise en œuvre des activités prévues**

* Pour chaque séance, les deux enseignants interviennent
* Au fil des séances, les rôles de chacun sont équilibrés
* Chaque séance permet d’atteindre au moins un objectif spécifique disciplinaire

**Les enseignants ont planifié ensemble les séquences sur l’année**

* La planification est mise en lien avec la programmation disciplinaire de chacun des enseignements
* La planification de la co-intervention permet un déroulement indépendant de la programmation individuelle de chaque enseignement
* La planification tient compte des périodes hors EPLE (pfmp, vacances…) ou activités spécifiques (journée banalisée, activités culturelle, sportive…)
* Les séquences prévoient des objectifs disciplinaires propres à chaque discipline

LES APPRENTISSAGES DES ELEVES :

**La question de l’évaluation est discutée entre les deux enseignants**

* Toutes les modalités d’évaluation (formative, sommative, orale, écrite…) sont envisagées et font l’objet d’un choix commun
* L’évaluation peut être commune ou propre à chaque discipline
* Une évaluation commune permet d’identifier clairement les compétences disciplinaires

**Les attitudes ou compétences transversales développées donnent lieu à une harmonisation entre les deux disciplines**

* Les exigences concernant l’orthographe ou la syntaxe sont présentée par les deux enseignants
* Les attentes disciplinaires sont clairement identifiées lorsque le support est commun aux deux disciplines

**Les apprentissages de la co-intervention sont explicitement mis en lien avec les apprentissages disciplinaires et inversement**

* La co-intervention permet de réinvestir des compétences, des connaissances vues précédemment dans la (ou les) enseignement(s) ordinaire(s)
* La co-intervention introduit de nouvelles connaissances ou compétences qui seront reprises ensuite dans les cours ordinaires
* Les élèves sont capables de transposer les acquis de la co-intervention dans l’enseignement ordinaire et inversement

**Les réussites ou échecs des élèves sont identifiés et analysés pour un réajustement éventuel des activités ou de la démarche**

* Certains élèves semblent passifs
* Certains élèves monopolisent la parole
* Parfois, les élèves ne savent pas à qui s’adresser

LES ENSEIGNANTS :

* Les deux enseignants se répartissent équitablement les rôles dans la classe et l’explicitent aux élèves
* Les deux enseignants alternent les modalités d’intervention devant les élèves au sein d’une même séance et/ou au fil des séances
* La co-intervention repose sur le respect mutuel qui permet d’échanger sur d’éventuelles incompréhensions afin de les lever
* Toute démarche mise en œuvre par l’un des enseignants, spécifique à sa spécialité / discipline, est analysée pour une transposition ou une adaptation éventuelle dans l’autre discipline.
* Le regard « naïf » sur l’autre discipline peut permettre des situations d’échange plus authentiques avec les élèves et leur faire formuler des réponses approfondies.
* Les supports proposés relèvent des deux disciplines en fonction des besoins
* Les supports spécifiques à l’enseignement général sont explicitement mis en lien, voire comparés, avec ceux de l’enseignement professionnel et inversement.